



Retracer l'auteur d'un vol sans flagrant délit

Par **Creager**, le **07/02/2012** à **12:13**

Bonjour,

bien qu'étudiant en droit, j'ai du mal à apporter quelques éclaircissements au problème de ma copine, cleptomane confirmée qui a visiblement du mal à se "soigner"...

je passe donc par ce site (entres autres) pour avoir quelques précisions.

Cette "grande malade" vient de m'avouer qu'elle a pris pour habitude de voler régulièrement dans le même magasin, équipé de vidéosurveillance.

De son propre aveu (ce qui reste à vérifier et ce qui m'inquiète donc) elle ne s'est jamais fait coincer et n'a jamais fait l'objet d'un flagrant délit.

Pour autant, je me demandais :

- est-il possible qu'elle soit inquiétée s'il n'y a jamais eu de constat de vol (déposition, relevé d'identité...) ?
- Peut-elle être mise en cause sur la seule base des vidéos de ses vols précédents ?
- Enfin, peuvent-ils retrouver son identité via les données de la caisse, sachant qu'en ma présence, elle payait en CB à son nom ?

Merci d'avance.

pour info : elle a pu voler jusqu'à 30 euros mais sinon la "moyenne" n'allait pas au-delà des 12 euros.

Elle m'a avoué jusqu'à 4 vols/mois (ce qui est énorme).

Merci également de ne pas trop l'accabler, c'est déjà assez dur pour moi et ses proches de la voir faire de pareils gestes insensés (j'en doutais auparavant, mais visiblement la cleptomanie est un vrai mal, nous l'avons poussée à consulter depuis).

Par **Virgil24**, le **26/02/2012** à **21:17**

Je crois d'abord que tu dramatises un peu la situation, l'acte en lui-même n'est certes pas très réfléchi mais ce n'est pas ce que ta copine vole qui va entraîner la faillite du magasin ! Et pour tes inquiétudes ne t'en fait pas, si ils auraient voulu la upincer, depuis le temps, ils l'auraient

déjà eu en flagrant delit , ils vont pas s'embeter a ouvrir une procedure pour quelques dizaines d'euro ! Et attention de ne pas l'accuser de cleptomane simplement parce qu'elle vole de temps en temps , c'est si elle commence a voler toi ou sa famille qu'il y a des questions a se poser. Laisse tomber ces petits incidents , c'est le seul moyen de ne pas la mettre en rogne et la culpabiliser. Bonne soirée a toi !

Par lutinrose, le 10/11/2016 à 13:22

Bonjour voila j'ai une petite question,

J'ai une amie qui à été dans une librairie et qui à dérober des livres. Elle n'avait pas d'argent pour se les payer mais aime beaucoup lire.

De façon tout à fait idiote, elle est retournée dans le magasin le lendemain (allez savoir pourquoi) et là; le vendeur à fermé la porte à clé et lui à dit qu'il l'avait vu hier.

Elle à voulu régler les livre mais il n'a pas voulu, répondant qu'il ne voulait pas de son argent volé et que tout ce qu'elle devait avoir sur elle était du fait du vol, ce qui l'a choqué car c'est faux.

Il a appeler la police qui lui a répondu qu'il n'allait pas se déplacer (je ne sais pas pourquoi mais elle l'a entendu dire : "vous les incitez à voler en fait")

Suite à quoi il a demandé les papiers d'identité de mon amie. Elle n'en avait pas sur elle mis à part sa carte vitale.

Il lui à donc pris la carte en lui disant de revenir avec sa fiche de paie.

1) Ma copine à très peur de retourner dans la boutique et de se refaire "séquestrer" ou qu'ils rappellent la police.

2) Que risque t'elle sachant qu'elle n'a rien signé, et que la police ne s'est pas déplacer?

Par lutinrose, le 10/11/2016 à 13:57

Bonjour voila j'ai une petite question,

J'ai une amie qui à été dans une librairie et qui à dérober des livres. Elle n'avait pas d'argent pour se les payer mais aime beaucoup lire.

De façon tout à fait idiote, elle est retournée dans le magasin le lendemain (allez savoir pourquoi) et là; le vendeur à fermé la porte à clé et lui à dit qu'il l'avait vu hier.

Elle à voulu régler les livre mais il n'a pas voulu, répondant qu'il ne voulait pas de son argent volé et que tout ce qu'elle devait avoir sur elle était du fait du vol, ce qui l'a choqué car c'est faux.

Il a appeler la police qui lui a répondu qu'il n'allait pas se déplacer (je ne sais pas pourquoi mais elle l'a entendu dire : "vous les incitez à voler en fait")

Suite à quoi il a demandé les papiers d'identité de mon amie. Elle n'en avait pas sur elle mis à part sa carte vitale.

Il lui à donc pris la carte en lui disant de revenir avec sa fiche de paie.

1) Ma copine à très peur de retourner dans la boutique et de se refaire "séquestrer" ou qu'ils rappellent la police.

2) Que risque t'elle sachant qu'elle n'a rien signé, et que la police ne s'est pas déplacer?

Par mimi, le **01/02/2018** à **16:38**

bjr voila je me suis fait prendre par un vigile a la sortie de caisse pour de la nourriture et autre chose piles et chocolat mais je nias rein signer pas de police non plus
mais j ai peur qu il visionne des ancienne video car j ai deja pris certaine chose chez eux